



La Vice-Présidente

Réf. : CL/CL/SF/HD/GM/ASC N°2536
Affaire suivie par Gaël Morgenthaler,
Direction Planification Territoriale et Urbanisme
03 21 54 78 00,
gael.morgenthaler@bethunebruay.fr

Objet : Consultation - Déclaration de projet
emportant mise en compatibilité du PLUi du
SIVOM de l'Artois sur la commune de Richebourg

MONSIEUR EDOUARD GAYET

DIRECTEUR
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
100 AVENUE WINSTON CHURCHILL
CS 10007
62022 ARRAS CEDEX

Béthune, le **16 MAI 2025**

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal du SIVOM de l'Artois sur la commune de Richebourg, et conformément aux articles L132-7 et suivants du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous adresser la note de présentation relative à ce projet afin de recueillir vos observations.

Une demande de dérogation au titre des articles L.142-4 et L.142-5 du code de l'urbanisme a été déposée en préfecture ainsi qu'auprès de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF). La CDPENAF a rendu un avis favorable en date du 11/07/2024. L'avis du Préfet est réputé favorable tacitement à compter du 07/10/2024.

J'ai l'honneur de vous convier à l'examen conjoint qui se déroulera le :

**Lundi 23 juin 2025 à 10h00,
Salle Paul Legry, 7 rue de la Briqueterie, à Richebourg.**

Si vous ne pouvez être présent, je vous prie de bien vouloir faire parvenir vos observations aux adresses suivantes : gael.morgenthaler@bethunebruay.fr, quillaume.parzys@bethunebruay.fr.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de mes sincères salutations

Par délégation du Président Olivier GACQUERRE,
La Vice-Présidente chargée de l'urbanisme



Corinne LAVERSin

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres

C.S. 40548 - 62411 BETHUNE Cedex

Tél. : 03.21.61.50.00 | **Fax :** 03.21.61.35.48 | **E-mail :** contact@bethunebruay.fr

www.bethunebruay.fr





La Vice-Présidente

Réf. : CL/CL/SF/HD/GM/ASC N°2536
Affaire suivie par Gaël Morgenthaler,
Direction Planification Territoriale et Urbanisme
03 21 54 78 00,
gael.morgenthaler@bethunebruay.fr

Objet : Consultation - Déclaration de projet
emportant mise en compatibilité du PLUi du
SIVOM de l'Artois sur la commune de Richebourg

MONSIEUR LAURENT DUPORGE

PRESIDENT
ARTOIS MOBILITES
39 RUE DU 14 JUILLET
32303 LENS CEDEX

Béthune, le **16 MAI 2025**

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal du SIVOM de l'Artois sur la commune de Richebourg, et conformément aux articles L132-7 et suivants du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous adresser la note de présentation relative à ce projet afin de recueillir vos observations.

Une demande de dérogation au titre des articles L.142-4 et L.142-5 du code de l'urbanisme a été déposée en préfecture ainsi qu'auprès de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF). La CDPENAF a rendu un avis favorable en date du 11/07/2024. L'avis du Préfet est réputé favorable tacitement à compter du 07/10/2024.

J'ai l'honneur de vous convier à l'examen conjoint qui se déroulera le :

**Lundi 23 juin 2025 à 10h00,
Salle Paul Legry, 7 rue de la Briqueterie, à Richebourg.**

Si vous ne pouvez être présent, je vous prie de bien vouloir faire parvenir vos observations aux adresses suivantes : gael.morgenthaler@bethunebruay.fr, guillaume.parzys@bethunebruay.fr.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sincères salutations

Par délégation du Président Olivier GACQUERRE,
La Vice-Présidente chargée de l'urbanisme



Corinne LAVERSIN

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres

C.S. 40548 - 62411 BETHUNE Cedex

Tél. : 03.21.61.50.00 | **Fax :** 03.21.61.35.48 | **E-mail :** contact@bethunebruay.fr

www.bethunebruay.fr





Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

La Vice-Présidente

Réf. : CL/CL/SF/HD/GM/ASC N°2536
Affaire suivie par Gaël Morgenthaler,
Direction Planification Territoriale et Urbanisme
03 21 54 78 00,
gael.morgenthaler@bethunebruay.fr

Objet : Consultation - Déclaration de projet
emportant mise en compatibilité du PLUi du
SIVOM de l'Artois sur la commune de Richebourg

MONSIEUR PHILIPPE HOURDAIN

PRESIDENT
CHAMBRE REGIONALE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE
299 BOULEVARD DE LEEDS
59031 LILLE CEDEX

Béthune, le **16 MAI 2025**

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal du SIVOM de l'Artois sur la commune de Richebourg, et conformément aux articles L132-7 et suivants du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous adresser la note de présentation relative à ce projet afin de recueillir vos observations.

Une demande de dérogation au titre des articles L.142-4 et L.142-5 du code de l'urbanisme a été déposée en préfecture ainsi qu'auprès de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF). La CDPENAF a rendu un avis favorable en date du 11/07/2024. L'avis du Préfet est réputé favorable tacitement à compter du 07/10/2024.

J'ai l'honneur de vous convier à l'examen conjoint qui se déroulera le :

**Lundi 23 juin 2025 à 10h00,
Salle Paul Legry, 7 rue de la Briqueterie, à Richebourg.**

Si vous ne pouvez être présent, je vous prie de bien vouloir faire parvenir vos observations aux adresses suivantes : gael.morgenthaler@bethunebruay.fr, guillaume.parzys@bethunebruay.fr.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sincères salutations

Par délegation du Président Olivier GACQUERRE,
La Vice-Présidente chargée de l'urbanisme



Corinne LAVERISIN

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres

C.S. 40548 - 62411 BETHUNE Cedex

Tél. : 03.21.61.50.00 | **Fax :** 03.21.61.35.48 | **E-mail :** contact@bethunebruay.fr

www.bethunebruay.fr





La Vice-Présidente

Réf. : CL/CL/SF/HD/GM/ASC N°2536
Affaire suivie par Gaël Morgenthaler,
Direction Planification Territoriale et Urbanisme
03 21 54 78 00,
gael.morgenthaler@bethunebruay.fr

Objet : Consultation - Déclaration de projet
emportant mise en compatibilité du PLUi du
SIVOM de l'Artois sur la commune de Richebourg

MONSIEUR LAURENT RIGAUD

PRESIDENT
CHAMBRE REGIONALE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT
PLACE DES ARTISANS
ANGLE DE LA RUE ABELARD ET DU FAUBOURG D'ARRAS
CS 12010
59000 LILLE

Béthune, le **16 MAI 2025**

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal du SIVOM de l'Artois sur la commune de Richebourg, et conformément aux articles L132-7 et suivants du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous adresser la note de présentation relative à ce projet afin de recueillir vos observations.

Une demande de dérogation au titre des articles L.142-4 et L.142-5 du code de l'urbanisme a été déposée en préfecture ainsi qu'auprès de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF). La CDPENAF a rendu un avis favorable en date du 11/07/2024. L'avis du Préfet est réputé favorable tacitement à compter du 07/10/2024.

J'ai l'honneur de vous convier à l'examen conjoint qui se déroulera le :

**Lundi 23 juin 2025 à 10h00,
Salle Paul Legry, 7 rue de la Briqueterie, à Richebourg.**

Si vous ne pouvez être présent, je vous prie de bien vouloir faire parvenir vos observations aux adresses suivantes : gael.morgenthaler@bethunebruay.fr, guillaume.parzysz@bethunebruay.fr.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sincères salutations

Par délégation du Président Olivier GACQUERRE,
la Vice-Présidente chargée de l'urbanisme



Corinne LAVER SIN

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane
Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres
C.S. 40548 - 62411 BETHUNE Cedex
Tél. : 03.21.61.50.00 | **Fax** : 03.21.61.35.48 | **E-mail** : contact@bethunebruay.fr
www.bethunebruay.fr





La Vice-Présidente

Réf. : CL/CL/SF/HD/GM/ASC N°2536
Affaire suivie par Gaël Morgenthaler,
Direction Planification Territoriale et Urbanisme
03 21 54 78 00,
gael.morgenthaler@bethunebruay.fr

Objet : Consultation - Déclaration de projet
emportant mise en compatibilité du PLUi du
SIVOM de l'Artois sur la commune de Richebourg

MONSIEUR SEBASTIEN BOCQUILLON

PRESIDENT
CHAMBRE D'AGRICULTURE DU NORD-PAS-DE-CALAIS
56 AVENUE ROGER SALENGRO
BP 80039
62051 SAINT LAURENT BLANGY CEDEX

Béthune, le **16 MAI 2025**

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal du SIVOM de l'Artois sur la commune de Richebourg, et conformément aux articles L132-7 et suivants du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous adresser la note de présentation relative à ce projet afin de recueillir vos observations.

Une demande de dérogation au titre des articles L.142-4 et L.142-5 du code de l'urbanisme a été déposée en préfecture ainsi qu'auprès de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF). La CDPENAF a rendu un avis favorable en date du 11/07/2024. L'avis du Préfet est réputé favorable tacitement à compter du 07/10/2024.

J'ai l'honneur de vous convier à l'examen conjoint qui se déroulera le :

**Lundi 23 juin 2025 à 10h00,
Salle Paul Legry, 7 rue de la Briqueterie, à Richebourg.**

Si vous ne pouvez être présent, je vous prie de bien vouloir faire parvenir vos observations aux adresses suivantes : gael.morgenthaler@bethunebruay.fr, guillaume.parzys@bethunebruay.fr.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sincères salutations

Par délégation du Président Olivier GACQUERRE,
La Vice-Présidente chargée de l'urbanisme



Corinne LAVERSIN

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres

C.S. 40548 - 62411 BETHUNE Cedex

Tél. : 03.21.61.50.00 | **Fax :** 03.21.61.35.48 | **E-mail :** contact@bethunebruay.fr

www.bethunebruay.fr



La Vice-Présidente

Réf. : CL/CL/SF/HD/GM/ASC N°2536
Affaire suivie par Gaël Morgenthaler,
Direction Planification Territoriale et Urbanisme
03 21 54 78 00,
gael.morgenthaler@bethunebruay.fr

Objet : Consultation - Déclaration de projet
emportant mise en compatibilité du PLUi du
SIVOM de l'Artois sur la commune de Richebourg

MONSIEUR MAURICE LECONTE

VICE-PRESIDENT
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BETHUNE-BRUAY, ARTOIS
LYS ROMANE
SCOT DE L'ARTOIS
100 AVENUE DE LONDRES - C.S 40548
62411 BETHUNE CEDEX

Béthune, le **16 MAI 2025**

Monsieur le Vice-Président,

Dans le cadre de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal du SIVOM de l'Artois sur la commune de Richebourg, et conformément aux articles L132-7 et suivants du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous adresser la note de présentation relative à ce projet afin de recueillir vos observations.

Une demande de dérogation au titre des articles L.142-4 et L.142-5 du code de l'urbanisme a été déposée en préfecture ainsi qu'auprès de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF). La CDPENAF a rendu un avis favorable en date du 11/07/2024. L'avis du Préfet est réputé favorable tacitement à compter du 07/10/2024.

J'ai l'honneur de vous convier à l'examen conjoint qui se déroulera le :

**Lundi 23 juin 2025 à 10h00,
Salle Paul Legry, 7 rue de la Briqueterie, à Richebourg.**

Si vous ne pouvez être présent, je vous prie de bien vouloir faire parvenir vos observations aux adresses suivantes : gael.morgenthaler@bethunebruay.fr, quillaume.parzys@bethunebruay.fr.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Vice-Président, en l'expression de mes sincères salutations

Par déléation du Président Olivier GACQUERRE,
Vice-Présidente chargée de l'urbanisme



Corinne LAVERSIN

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

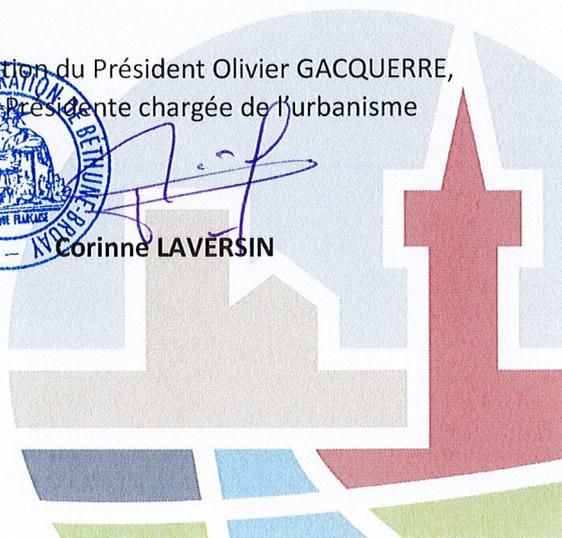
Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres

C.S. 40548 - 62411 BETHUNE Cedex

Tél. : 03.21.61.50.00 | **Fax :** 03.21.61.35.48 | **E-mail :** contact@bethunebruay.fr

www.bethunebruay.fr





La Vice-Présidente

Réf. : CL/CL/SF/HD/GM/ASC N°2536
Affaire suivie par Gaël Morgenthaler,
Direction Planification Territoriale et Urbanisme
03 21 54 78 00,
gael.morgenthaler@bethunebruay.fr

Objet : Consultation - Déclaration de projet
emportant mise en compatibilité du PLUi du
SIVOM de l'Artois sur la commune de Richebourg

MADAME NADINE LEFEBVRE

CONSEILLERE DELEGUEE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BETHUNE-BRUAY, ARTOIS
LYS ROMANE
PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT
100 AVENUE DE LONDRES - C.S 40548
62411 BETHUNE CEDEX

Béthune, le **16 MAI 2025**

Madame la Conseillère déléguée,

Dans le cadre de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal du SIVOM de l'Artois sur la commune de Richebourg, et conformément aux articles L132-7 et suivants du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous adresser la note de présentation relative à ce projet afin de recueillir vos observations.

Une demande de dérogation au titre des articles L.142-4 et L.142-5 du code de l'urbanisme a été déposée en préfecture ainsi qu'auprès de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF). La CDPENAF a rendu un avis favorable en date du 11/07/2024. L'avis du Préfet est réputé favorable tacitement à compter du 07/10/2024.

J'ai l'honneur de vous convier à l'examen conjoint qui se déroulera le :

**Lundi 23 juin 2025 à 10h00,
Salle Paul Legry, 7 rue de la Briqueterie, à Richebourg.**

Si vous ne pouvez être présent, je vous prie de bien vouloir faire parvenir vos observations aux adresses suivantes : gael.morgenthaler@bethunebruay.fr, quillaume.parzys@bethunebruay.fr.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Madame la Conseillère déléguée, en l'expression de mes sincères salutations

Par délégation du Président Olivier GACQUERRE,
Vice-Présidente chargée de l'urbanisme



Corinne LAVERGIN

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane
Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres
C.S. 40548 - 62411 BETHUNE Cedex
Tél. : 03.21.61.50.00 | **Fax** : 03.21.61.35.48 | **E-mail** : contact@bethunebruay.fr
www.bethunebruay.fr





Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

La Vice-Présidente

Réf. : CL/CL/SF/HD/GM/ASC N°2536
Affaire suivie par Gaël Morgenthaler,
Direction Planification Territoriale et Urbanisme
03 21 54 78 00,
gael.morgenthaler@bethunebruay.fr

Objet : Consultation - Déclaration de projet
emportant mise en compatibilité du PLUi du
SIVOM de l'Artois sur la commune de Richebourg

MONSIEUR JEROME DESMULIER

MAIRE
HOTEL DE VILLE
3-5 PLACE DU GENERAL DE GAULLE – BP 2
62136 RICHEBOURG

Béthune, le **16 MAI 2025**

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal du SIVOM de l'Artois sur la commune de Richebourg, et conformément aux articles L132-7 et suivants du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous adresser la note de présentation relative à ce projet afin de recueillir vos observations.

Une demande de dérogation au titre des articles L.142-4 et L.142-5 du code de l'urbanisme a été déposée en préfecture ainsi qu'auprès de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF). La CDPENAF a rendu un avis favorable en date du 11/07/2024. L'avis du Préfet est réputé favorable tacitement à compter du 07/10/2024.

J'ai l'honneur de vous convier à l'examen conjoint qui se déroulera le :

**Lundi 23 juin 2025 à 10h00,
Salle Paul Legry, 7 rue de la Briqueterie, à Richebourg.**

Si vous ne pouvez être présent, je vous prie de bien vouloir faire parvenir vos observations aux adresses suivantes : gael.morgenthaler@bethunebruay.fr, guillaume.parzys@bethunebruay.fr.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes sincères salutations

Par délégation du Président Olivier GACQUERRE,
La Vice-Présidente chargée de l'urbanisme



Corinne LAVERGIN

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres

C.S. 40548 - 62411 BETHUNE Cedex

Tél. : 03.21.61.50.00 | **Fax :** 03.21.61.35.48 | **E-mail :** contact@bethunebruay.fr

www.bethunebruay.fr